



## → LA PAIE ET LES SPÉCIFICITÉS DES INTERMITTENTS @DISTANCE

Les mécanismes de la paie des entreprises du spectacle et de l'audiovisuel et les règles applicables aux intermittents.

4 matinées - 720 € HT

### → OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les mécanismes du bulletin de paie avec les spécificités du spectacle
- ✓ Comprendre les règles d'embauche des intermittents, la notion de CDD d'Usage

### → PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- ✓ Responsable ou membre du service de la paie

### Plan de formation

#### Effectif • 5 à 8 participants

##### J1

- **Les entreprises du monde du spectacle**
  - ✓ Le spectacle vivant, l'audiovisuel, les prestataires techniques
- **Les conventions collectives du secteur**
  - ✓ A quoi sert une convention, les neuf conventions applicables, les conséquences de l'application
- **Qui sont les intermittents ?**
  - ✓ Les types de contrats et le CDDU, les artistes, les techniciens, les listes de professions
- **Les obligations de l'employeur**
  - ✓ La DPAE, le contrat de travail, les différents organismes sociaux, les droits spécifiques, les numéros d'objet
- **La paie**
  - ✓ Géographie d'un bulletin de paie

##### J2

- **Les rémunérations, les cachets**
  - ✓ Salaire de base, les primes, la durée du travail, les heures supplémentaires
- **L'abattement**
  - ✓ Les professions concernées, les bonnes pratiques en paie
- **Le plafond et les tranches**
  - ✓ Détermination et conditions d'application

##### J3

- **Les autres bases de cotisations**
  - ✓ Les bases particulières
- **Les effectifs**
  - ✓ Détermination du calcul et conséquences
- **Frais professionnels**
  - ✓ Ce qui est soumis et ce qui ne l'est pas
- **Les différents nets**
  - ✓ Le prélèvement à la source
- **Les documents à remettre aux salariés**
  - ✓ AEM, certificat congés spectacles ...
- **Les Déclarations**
  - ✓ La DSN, les DUCS, les autres déclarations, périodicité et modes de règlement

##### J4

- **Exercices pratiques**
  - ✓ Recherche de bases de cotisations pour les différents types de salariés
- **La régularisation des tranches**
  - ✓ Principes et mise en pratique

### → PRATIQUE

**Intervenants**  
Laurent Therriat

**Horaires**  
10h à 13h soit une durée de 3H/matinée

**N° d'agrément** 11753874875

### → AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous faites les contrats des intermittents ou vous préparez leurs paies ?
- ✓ Vous souhaitez être rassuré sur votre pratique ou avoir des réponses aux questions que vous vous posez : Que devez-vous payer ? A qui ? Comment « ça se calcule » ?
- ✓ Comment fonctionnent les plafonds ? Pourquoi des abattements ?